



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Houillères du Centre-Midi

Question orale n° 1235

Texte de la question

La où l'extraction de charbon a cessé, ou est en voie d'extinction, les communes sont confrontées à des diminutions de recettes considérables car la redevance des mines, contrairement à la taxe professionnelle, n'est pas compensée, même temporairement. Dans le même temps, ces communes ou le potentiel fiscal, compte tenu de leur histoire mono-industrielle, est généralement très bas, sont contraintes de prendre en charge toute une série d'équipements à usage collectif jusqu'à présent gérés par les houillères ou des organismes périphériques (comités d'entreprise, sécurité sociale minière, etc.). Il semble que les houillères de bassin aient la consigne du ministère du budget de valoriser au maximum les actifs immobiliers afin d'améliorer les comptes de Charbonnages de France à la veille de sa disparition. Cette injonction paraît dérisoire lorsqu'on connaît les niveaux d'endettement de cette entreprise. Par contre, une telle politique place les villes concernées dans une situation extraordinairement difficile. Dans la plupart des cas, les villes minières ont également la charge considérable de réhabiliter des sites d'exploitation du charbon et de réparer les dégâts environnementaux causés par cette exploitation. Dans les bassins du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine, des solutions financières appuyées sur les fonds de l'ex-GIRZOM (groupe interministériel pour la restructuration des zones minières), aujourd'hui fondu dans le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), ont été trouvées pour transférer le patrimoine aux communes sans charge excessive. Dans le bassin du Centre-Midi, la situation demeure ambiguë, toutes les communes minières sont dans l'expectative et les négociations, en l'absence de doctrine claire, periclitent ou s'appuient sur des conditions financières inacceptables. A Montceau-les-Mines, alors que les houillères des bassins du Centre et du Midi (HBCM) sont encore propriétaires de nombreux ensembles immobiliers à vocation culturelle, sportive, sociale ou économique que seule la commune pourrait reprendre, la position de l'État paraît schizophrénique : il demande à la ville de réduire ses charges de fonctionnement et pousse dans le même temps Charbonnages de France à vendre au plus cher à la même ville, financièrement exsangue, des équipements en mauvais état qui généreront nécessairement des charges de réhabilitation et de fonctionnement. Ce patrimoine, c'est d'abord celui de générations de mineurs qui se sont succédés, celui de la peine des hommes qui ont durement souffert et travaillé au fond des galeries. M. Didier Mathus demande donc à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications de prendre des dispositions auprès des H.B.C.M. pour que cette ville et ses habitants, à qui les houillères laissent un terrible héritage, soient traités avec un peu d'équité. Il faut que ce patrimoine revienne sans charges nouvelles à la ville de Montceau-les-Mines, comme cela s'est fait dans d'autres bassins.

Texte de la réponse

M. le président. M. Didier Mathus a présenté une question n° 1235.

La parole est à M. Didier Mathus, pour exposer sa question.

M. Didier Mathus. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, en sa qualité de ministre de tutelle de Charbonnages de France.

Monsieur le ministre, vous connaissez la situation difficile des communes minières. Elles sont confrontées à des diminutions de recettes considérables, car la redevance des mines, contrairement à la taxe professionnelle,

n'est pas compensée lorsqu'elle diminue. Dans le même temps, ces communes, dont le potentiel fiscal est, compte tenu de leur histoire mono-industrielle, généralement très bas, sont contraintes de prendre en charge toute une série d'équipements à usage collectif, qui étaient jusqu'à présent gérés par les Houillères de bassin, ou par des organismes périphériques, tels que les comités d'entreprise ou la sécurité sociale minière.

Il semble que les Houillères de bassin aient reçu du ministère du budget la consigne de valoriser au maximum les actifs immobiliers afin d'améliorer les comptes de Charbonnages de France à la veille de sa disparition.

Cette injonction paraît dérisoire lorsque l'on connaît les niveaux d'endettement de cette entreprise. En revanche, une telle politique place les villes concernées dans une situation extraordinairement difficile.

Dans la plupart des cas, les villes minières ont également la charge de réhabiliter des sites d'exploitation du charbon et de réparer les dégâts environnementaux considérables.

Dans les bassins du Nord - Pas-de-Calais et de la Lorraine, des solutions financières s'appuyant sur les fonds de l'ancien GIRZOM ont été trouvées pour transférer le patrimoine aux communes sans charge excessive, et même souvent dans des conditions extrêmement favorables puisque certaines n'ont rien eu à déboursier étant donné que les stades, centres sportifs et bâtiments à vocation économique dont elles ont hérité étaient en bon état.

Dans le bassin du Centre-Midi, la situation demeure confuse et les communes minières sont dans l'expectative, en l'absence d'une doctrine claire de la part des HBCM quant à la politique qu'elles suivent.

Ainsi, à Montceau-les-Mines, alors que les HBCM sont encore propriétaires de nombreux ensembles immobiliers à vocation culturelle, sportive, sociale ou économique que, bien évidemment, seule la commune pourrait reprendre, la position de l'État paraît complètement schizophrénique. Il demande à la ville - qui fait partie du réseau d'alerte financière - de réduire ses charges de fonctionnement et ses investissements et, dans le même temps, pousse Charbonnages de France, dont il est l'actionnaire unique, à vendre au plus cher à la même ville, financièrement exsangue, des équipements qui sont généralement en très mauvais état et qui créeront nécessairement des charges de réhabilitation et de fonctionnement.

Ce patrimoine, c'est d'abord celui de générations de mineurs qui se sont succédé, celui de la peine des hommes qui ont durement souffert et travaillé au fond des galeries.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prendre des dispositions auprès des HBCM pour que cette ville et ses habitants, à qui les Houillères laissent un terrible héritage, soient traités avec un peu d'équité, c'est-à-dire de la même façon que l'ont été les communes du Nord-Pas-de-Calais ou de la Lorraine. Il faut que ce patrimoine revienne sans charges nouvelles à la ville de Montceau, comme cela s'est fait dans d'autres bassins. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour atteindre cet objectif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, les Houillères du bassin du Centre et du Midi sont propriétaires d'actifs immobiliers importants dont la vocation première était, je le rappelle, de permettre à l'entreprise publique de remplir ses obligations en matière de logement vis-à-vis des agents couverts par le statut des mineurs.

La cessation progressive de l'extraction du charbon et la réduction concomitante de la population minière ont conduit les Houillères à céder les actifs dont elles n'ont plus l'usage, dans la mesure où celui-ci était lié à des obligations sociales désormais disparues.

Vous avez souligné à juste titre la situation financière particulièrement préoccupante de l'entreprise. Je confirme que c'est une préoccupation majeure pour le Gouvernement.

Le patrimoine immobilier des Houillères du bassin du Centre représente pratiquement le seul qui reste à l'entreprise. Il est donc naturel qu'elle cherche à le valoriser, en particulier au moment de sa réalisation. En agissant ainsi, elle défend les intérêts de son actionnaire unique, l'État, et donc indirectement ceux des contribuables.

Les discussions qui se sont engagées avec la ville de Montceau-les-Mines s'inscrivent dans ce contexte. Vous avez dit que les Houillères essayaient de vendre au plus cher. Non, elles essaient de vendre au juste prix. En négociant un juste prix de cession des immeubles qui intéressent éventuellement la ville de Montceau-les-Mines, elles ne font que se conformer au principe d'une bonne gestion, qui s'impose à toutes les entreprises. Compte tenu de cette donnée, les Houillères du bassin du Centre et du Midi sont prêtes à examiner favorablement tout montage financier qui faciliterait l'acquisition par la ville de Montceau des ensembles immobiliers qu'elle détient.

Quant aux financements publics éventuellement mobilisables, je confirme que tout sera mis en œuvre pour

faciliter leur utilisation par la ville de Montceau-les-Mines si elle donne suite a ses projets d'acquisition.

M. le president. La parole est a M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre, l'inconvenient, dans cette affaire, c'est que les Houilleres refusent a l'heure actuelle de faire des propositions serieuses.

Ce qui me frappe, c'est que l'on s'achemine vers une solution selon laquelle les collectivites se verront traitees differemment selon l'endroit ou elles se trouvent. Dans le Nord - Pas-de-Calais ou en Lorraine, des solutions ont ete trouvees pour presque tous les cas difficiles qui se presentaient. Le transfert du patrimoine des Houilleres - je precise qu'il s'agit uniquement du patrimoine a usage collectif et non des logements - s'est fait selon des formules qui n'ont rien coute aux communes ni aux collectivites.

Or, dans le cas de la ville de Montceau, les Houilleres de bassin s'orientent vers une solution qui aura un cout direct pour les budgets locaux, qu'il s'agisse de celui de la ville ou de celui de la communaute urbaine.

Je m'insurge contre cette disparite de traitement entre differentes collectivites et j'en appelle a vous, monsieur le ministre, pour que nous soyons traitees de la meme facon que les autres.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1235

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7913

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8166

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996